

Service de sécurité incendie  
 Municipalité de canton de Low  
 400 Route 105, Low Québec  
 J0X 2C0  
 Officiers@Lowquebec.ca



## Aide-mémoire pour les feux à ciel ouvert

Permis de feu	Permis obligatoire	Règlementation
Feux extérieurs	Non	<p>Pour des feux de 3x3 aucun permis n'est nécessaire</p> <p>L'endroit doit être sécuritaire et de préférence dans un foyer extérieur avec un pare-étincelle</p> <p>Toujours respecter vos voisins et ne brûler que du bois naturel</p>

Avec l'utilisation d'un foyer extérieur et un pare-étincelle artisanal ou préfabriqué, l'utilisation peut se faire en tout temps, sauf sur avis contraire de la SOPFEU. SVP, vérifier les alertes sur le site internet de la municipalité [www.lowquebec.ca](http://www.lowquebec.ca)

Camping	Non	Doit être dans un endroit sécuritaire, à au moins 3 mètres de tout bâtiment ou roulotte et être au moins dans une cuve ou une fosse entourée de pierre
Feu de nettoyage/Déboisement	Oui	Possible à l'année, dépendamment des conditions météo, un permis de brûlage doit être délivré par la direction du service de sécurité incendie.

		<b>Le détenteur du permis est responsable de contenir son feu</b>
<b>Feu de joie</b>	<b>Oui</b>	<b>Possible à l'année, dépendamment des conditions météo, un permis de brulage doit être délivré par la direction du service de sécurité incendie.</b>  <b>Le détenteur du permis est responsable de contenir son feu</b>
<b>Feux d'artifice</b>	<b>Non</b>	<b>Possible a l'année</b>
<b>Indice d'inflammabilité de la SOPFEU</b>	<b>Autoriser : Bas, Modéré Interdit : Élevé, très élevé extrême</b>	

**Tout brulage est interdit si les vents sont supérieurs à 30 km/heure**

**Le service de sécurité incendie se réserve le droit de révoqué tous permis de brulage  
Pour raison Météo**

**Le service de sécurité incendie réserve le droit d'effectuer une Viste de site, et ce en tout temps**

**Le détenteur sera tenu responsable d'une intervention du service de sécurité incendie dans le cas ou  
une négligence est observé**